

**CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT INSITUATION SAINT JEAN DOUAI ET LA
FAMILLE CHOISSANT LA FORMULE « REPAS DES MAMANS » (Pique-nique à partir du CP)**

Nous, parents de
En classe de : sommes les seuls responsables du repas
élaboré par la famille.

La responsabilité de l'établissement ne saurait être mise en cause du fait des conséquences de
la consommation des préparations élaborées par les parents.

L'établissement a une obligation de moyens qui sont pour l'Institution Saint Jean de Douai

- la mise à disposition : des couverts, serviettes, vaisselles, le pain,
- la consommation de la boisson : eau (à volonté)
- la surveillance du local

Le pique-nique est toléré à l'école. Il n'y a aucune obligation pour un établissement de proposer
cette formule.

Signature des parents

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE



L'individuelle accident scolaire et extra-scolaire de la maternelle à
l'université. Conçue spécialement pour l'enseignement privé.

Une assurance qui couvre :

- Accident corporel dont votre enfant pourrait être victime à compter
du jour de la rentrée, jusqu'à la veille de la rentrée prochaine
- Activités scolaires et parascolaires : sorties, voyages organisés par notre établissement et
durant toutes les activités extra-scolaires : sport...

L'adhésion se fait automatiquement vous n'avez aucun document à compléter, à retourner
et rien à régler. L'institution Saint Jean fera le nécessaire.